

Programme : France
Pour l'année : 2004

Fait le : 07-10-2003



I - CONTEXTE

La loi d'orientation de juin 1975 sur les personnes handicapées, qui organise le secteur, est une loi de protection sociale, expression moderne de la solidarité. Elle est actuellement « revisitée » et sera présentée au Conseil des ministres le 10 décembre 2003, avant de passer devant le Parlement. Elle doit déboucher sur la promulgation du droit à la compensation fonctionnelle, permettant l'exercice réel du droit à l'autonomie pour les personnes handicapées. La réglementation actuelle, en France, ne garantit que partiellement l'exercice de ce droit. Sa mise en application nécessite une politique de développement de l'autonomie et du libre choix du mode de vie des personnes handicapées. Il faudra être vigilant sur les moyens qui seront mis en œuvre pour que cette nouvelle loi puisse réellement être appliquée.

La nouvelle loi organisant le champ du handicap et la révision de la classification internationale des handicaps vont certainement modifier les équilibres actuels. Pendant longtemps, on a parlé à la place des personnes handicapées. Désormais, elles entendent s'exprimer elles-mêmes.

Beaucoup de chemin reste à parcourir pour infléchir des politiques d'assistance, au profit de démarches basées sur l'égalité des chances. C'est sans aucun doute sur ce créneau que doivent se positionner le programme France de Handicap International et notre stratégie pour les années à venir. Il est indispensable de tenir compte de cette demande d'autonomie toujours plus forte, avec une présence accentuée dans les instances de concertation et de consultation (aux niveaux départemental et régional) ainsi que dans les grands espaces nationaux de réflexion.

II - HISTORIQUE

Le programme France de Handicap International a démarré en 1991, suite à la décision de l'association de mener une action en France en faveur des personnes handicapées. Le programme s'est d'abord focalisé sur le travail entrepris par l'Association des familles d'enfants handicapés moteurs (Afehm), avec l'objectif de le développer. Les buts poursuivis par cette association étaient en effet conformes à l'approche développée par Handicap International. Persuadée que l'intégration authentique de la personne handicapée doit être spontanée plutôt que technique, Handicap International a conçu son programme France comme un soutien à toutes les actions favorisant l'intégration des enfants handicapés dans le champ de la vie sociale, mais aussi comme un creuset où peuvent naître et se développer de nouvelles initiatives. Cette conviction initiale a été vérifiée et confirmée au fil des actions menées. Ainsi, le principe d'action du programme France est de partir d'une situation de handicap pour examiner les moyens de la réduire le plus possible, par un appui technique, une facilitation financière, voire une aide à la diffusion d'informations sur les actions entreprises par des parents ou des associations.

III - STRATEGIE

Le programme France de Handicap International a pour mandat de contribuer à l'innovation sociale en France, en favorisant l'émergence ou le renforcement d'initiatives en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap, par :

- l'appui aux projets innovants (accompagnement de projets novateurs, aide à l'émergence de nouveaux projets individuels ou collectifs) ;
- la conceptualisation à partir des projets réalisés (recherche-action, capitalisation, transfert et diffusion) ;
- son rôle de relais d'influence auprès des professionnels ou du grand public, pour une meilleure prise en compte de la personne en situation de handicap.

L'association s'appuie sur son programme France pour valider la maîtrise des problématiques liées aux situations de handicap, enjeu d'une crédibilité internationale, d'une interaction et d'une capitalisation des savoir-faire entre ses différents programmes.

IV - DESCRIPTION DES ACTIONS

Recherche, innovation, pépinière de projets

Il s'agit des moyens mis en œuvre pour concourir à l'émergence de nouvelles initiatives en France, en faveur des personnes handicapées. Ces initiatives se traduisent par des projets divers :

- projets pilotes mis en place dans le cadre du programme : plateforme technologique Icom' (handicap et technologies de l'information et de la communication), programme de visioformation, service d'accompagnement à la vie affective et sexuelle des jeunes handicapés... ;
- appui à des projets portés par des associations ou par des personnes handicapées (service d'assistants d'éducation, centre informatique Icom'-Provence, vie autonome, etc.).

Transfert, diffusion, formation

Toutes les activités développées dans le cadre du programme sont évaluées, afin d'en mesurer la pertinence. Elles doivent ensuite être transférées et développées par d'autres acteurs.

Le programme France doit capitaliser sur ses propres expériences afin de pouvoir accompagner ceux qui désirent développer ces activités. Au vu de son savoir-faire et de son mandat, il peut être appelé à servir de vecteur d'expériences pour les autres programmes et pour les différentes sections de l'association.

Relais d'influence

Par la notion de relais d'influence, il faut entendre l'ensemble des stratégies et moyens mis en œuvre par le programme pour faire avancer les problématiques liées au handicap aux niveaux local, national (y compris les DOM-TOM) et européen. Cela peut se traduire par des publications, des participations aux différents réseaux professionnels et institutionnels, des contributions dans des groupes de travail et autres instances clés, etc.

Toutefois, Handicap International n'étant pas une association de personnes handicapées, mais une association au service du handicap, le programme France n'a pas pour mission d'être le porte-parole des personnes handicapées, mais bien un relais pour celles-ci.

V - PUBLIC CONCERNE

Les bénéficiaires sont les personnes handicapées et leur entourage proche.

VI - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Ressources humaines

Une équipe pluridisciplinaire de 7 personnes : 1 directeur de programme, 3 chefs de projet, 1 ergothérapeute à mi-temps, 2 animateurs-formateurs.

Moyens matériels

1 centre de ressources informatiques (plateforme multimédia et centre de formation) accueillant des personnes handicapées.

Budget 2004 : 320 000 euros.